

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
12 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le douze du mois de décembre le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois décembre sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Julie MARIEL-GODARD, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Flora PRIEUR, Bernadette BOURCIER.
Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Joseph CHEVALLEREAU, Yves MARTINEAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Messieurs Christophe HOGARD, Benoît DUGAST.
Mesdames Annick MENANTEAU, Lucette SOURISSEAU.
Madame Laurence MARTINEAU pouvoir à Madame Odile PINEAU.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 12

Nombre administrateurs votants : 13

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD.

N°05 : TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE LA RESIDENCE DE LA FONTAINE DU JEU AU TITRE DE L'ANNEE

2023. (Rapporteur : Odile PINEAU).

Depuis plusieurs années, le CCAS fixe par délibération un tarif concernant la location des salles de la Résidence de la Fontaine du Jeu. Des associations ont régulièrement utilisé ces locaux durant ces dernières années moyennant une participation aux charges (chauffage, électricité, entretien...).

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- renouveler l'autorisation de location de salles au sein de la Résidence de la Fontaine du Jeu, dans le respect du bien être des résidents ;
- fixer le montant de la location, pour l'année 2023, à **65** euros la demi-journée et à **130** euros la journée ;
- fixer le montant de la location des salles, pour l'année 2023, à **21** euros de l'heure ;
- autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer tous les documents nécessaires, notamment les conventions de mise à disposition.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration a adopté, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 14/12/22
Publié électroniquement le : 15/12/22

Pour copie conforme,

Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.

Jean-Marie GRIMAUD,
Secrétaire de séance.

